

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-12-11/07

Nombre de conseillers en exercice	25
Quorum	14
Présents	19
Votants	21

Le onze décembre deux-mille vingt-quatre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire exceptionnellement à l'Espace Part Age, les travaux ayant cours à la mairie ne permettant pas le déroulement de la séance au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Magali BACLE, Laurence CHIRAT, Nicolas TRICCA, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE
Absents	David ZÉRATHE, Véronique AVENAS, Malo TRICCA, Brice DEVIF
Pouvoirs	Marie-Pierre DUPRÉ-LATOIR a donné pouvoir à Gérard MAGNET, Mélanie BRENIER a donné pouvoir à Magali BACLE
Secrétaire	Magali BACLE

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS « JEUNE ET ROSE » ET « AMAROSE'S »

Madame Magali BACLE, Adjointe en charge des affaires sociales, du CCAS et de la santé expose :

Comme chaque année la commune de Soucieu-en-Jarrest participe à l'évènement national « d'Octobre Rose », le mois de sensibilisation du cancer du sein.

Ainsi, pour marquer cet évènement, une représentation théâtrale a été inscrite au programme culturel, organisée le 4 octobre 2024 avec le spectacle « Orage de vivre ». Cette représentation est le témoignage que l'autrice a souhaité mettre en scène, sur son parcours de vie face à la maladie.

Afin de s'associer pleinement à cet évènement, la commune de Soucieu-en-Jarrest souhaite reverser la vente des billets d'entrée qui s'élève à 884.00 € à deux associations qui aident à lutter contre le cancer du sein : Jeune et Rose, collectif de jeunes femmes qui ont affronté un cancer du sein entre 20 et 40 ans et qui ont décidé de se mobiliser pour accompagner les jeunes patientes ainsi que les femmes éloignées du système de santé, et Amarose's, association qui promeut l'activité physique adaptée en post cancer du sein et propose chaque année des défis sportifs.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L212-29,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 442.00 € à chacune des associations : « Jeune et Rose » et « Amarose's »

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget principal.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 069-216901769-20241211-DE20241211_07-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Magali BACLE,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 05/12/2024

Dépôt en Préfecture le 13 DEC. 2024

Publication le 17 DEC. 2024

Arnaud SAVOIE,
Maire